



Chères Ardillatonnes, chers Ardillatons,

En cette fin d'année, le conseil municipal se joint à moi pour vous apporter quelques informations sur nos travaux en cours et sur les prévisions 2024.

Vie communale

- Ecole :

Les travaux de l'école sont terminés. Le changement de mode de chauffage, l'isolation, le remplacement des huisseries extérieures vont nous permettre de mesurer précisément les économies d'énergies espérées. Nous aurons en début d'année l'occasion de nous réunir pour inaugurer tous ces travaux. La date n'est pas encore connue en raison des disponibilités des différents financeurs. Le coût des travaux s'élève à 608 048 euros HT. Des subventions viennent nous aider dans ce financement, à savoir :

- Le département	87 118,00 €
- L'Etat avec une DSIL	177 204,00 €
- La communauté de Communes au travers d'un fond de concours	60 800,00 €
- Le SYDER sur un plan énergétique	29 358,84 €
- La Région (en attente de signature de l'arrêté par le président)	80 000,00 €

La TVA (environ 120 000 €) sera à avancer pendant deux années jusqu'au retour du FCTVA (Fond de Compensation pour la TVA).



- SYDER :

Dans son programme de lutte contre le gaspillage, le SYndicat D'Electrification du Rhône a proposé à ses communes membres de remplacer les sources lumineuses d'éclairage public. Nos lampes au sodium ont donc été remplacées par des lampes LEDS. Le Conseil Municipal a validé cette proposition. Les travaux ont été réalisés au mois de septembre.



- Voirie :

Notre commune a transféré, depuis 1997, sa compétence voirie aux différentes communautés de communes qui se sont succédées depuis cette date :

- la Communauté de la Région de Beaujeu en 1997,



- puis la Communauté de Communes Saône Beaujolais (1^{ère} version) en 2014,
- puis en 2017 la Communauté de Communes Saône Beaujolais (2^{nde} version) avec l'intégration de la Communauté de Commune du Haut Beaujolais et Saint Georges de Reneins.

Ce transfert de compétence nous permet d'entretenir nos voiries selon des critères financiers très encadrés qui intègrent notamment le nombre d'habitants connus au recensement et les kilomètres de voirie communale.

Pour rappel, notre règlement de voirie intercommunale considère comme voirie communale toute voie goudronnée. Il s'avère qu'au fur à mesure des années, certaines voiries rurales desservants des habitations ont été goudronnées.

Un géomètre expert effectuera ce début d'année 2024 un inventaire de ces réfections. Cet inventaire, soumis à une enquête publique ordonnée par Monsieur le Sous-Préfet, permettra d'intégrer ces routes dans le tableau de classement des voiries communales. Vous serez averti de cette enquête publique dès que les dates seront fixées par les services de l'Etat.

Pour clore ce chapitre, sachez qu'un agent technique a été recruté par notre commune. Il rejoindra notre collectivité au 1^{er} janvier 2024.

- Petite enfance :

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris au printemps dernier qu'une Maison d'Assistantes Maternelles verrait le jour sur la commune. Cette M.A.M., dénommée «La M.A.M. des P'tits Chats» devrait ouvrir début 2024, dans le lotissement de La Fontaine. A ce jour, les deux assistantes maternelles traversent toutes les étapes de la création de la structure : un parcours long et compliqué qui devrait très vite se concrétiser.

- Recensement :

Notre commune sera, du 18 janvier au 17 février 2024, soumise au recensement de la population. Deux agents recenseurs seront employés par la mairie pour satisfaire nos obligations réglementaires. Je me



permets de vous rappeler **que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes habitantes sur la commune, que vous soyez propriétaires ou locataires.** Mesdames Denise DUPRE et Elise TRICHARD assureront cette tâche. Je vous demande de leur réserver le meilleur accueil.

- Révision des prix de location de la salle des fêtes :

Nous vous informons que nos tarifs de location de la salle des fêtes seront réévalués de 5% environ dès 2024. Ils étaient inchangés depuis 2018.

- Boites à livres :

Nous étions sollicités depuis quelques temps déjà à ce sujet. Ce sera chose faite dans le courant du mois de décembre. Cette boîte à livres sera installée dans l'ancienne gare, au bourg. Elle sera gérée et arbitrée par la commune.



Vie Intercommunale

- BOWATTS :



La CCSB a souhaité début 2023, créer sa propre marque d'électricité et devenir un territoire à énergie positive. En pleine réflexion de transition écologique, elle souhaite à terme produire massivement de l'électricité, par le photovoltaïque, la méthanisation, la récupération de l'énergie fatale de Saint-Jean Industrie et également en allant chercher de l'électricité chez ALPIG, fournisseur d'électricité verte.

La CCSB se veut être à ce jour la première collectivité française à proposer à ses concitoyens des contrats d'électricité verte moins chers.



Afin de présenter cette nouvelle marque et les avancées technologiques dans ce domaine, une rencontre publique sera proposée le mardi 23 janvier à 18h30 à la salle des fêtes des ARDILLATS. Venez nombreux échanger sur cette nouveauté proposée la CCSB.

- Environnement.

Dans sa compétence environnement la CCSB gère l'élimination des déchets et adhère au SYTRAIIVAL pour le traitement de tous les déchets générés sur le territoire.

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Le choix du compostage, dans nos milieux ruraux, devient obligatoire afin de ne pas voir exploser les prix de ramassage des déchets alimentaires et déchets verts.

Pour rappel, la CCSB vend à prix réduit des composteurs individuels. Plus simplement, le compostage peut être réalisé à l'aide de vieilles palettes, ou grâce à un simple trou dans un coin du jardin et dans lequel peuvent être mélangés: les tontes de pelouse, les tailles d'arbres broyés, tous les déchets verts du jardin,...



Suite à ces nouvelles consignes de tri, le volume de nos poubelles d'ordures ménagères se réduit considérablement. La commission environnement et le Conseil Communautaire ont donc décidé de lever les conteneurs poubelles une fois tous les quinze jours, réduisant ainsi les kilomètres et les coûts de ramassage.



Par contre, je viens répondre de suite à une question qui va nous être posée très vite : Est-ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) va baissée ? La réponse est non. L'Etat a en effet décidé de taxer une nouvelle fois les collectivités par une nouvelle charge : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Cette taxe, appliquée au 1^{er} janvier 2024, sera directement imputable aux collectivités territoriales. De fait, la TEOM ne pourra pas être révisée à la baisse.

Je conclus cette lettre d'informations en vous souhaitant à toutes et tous d'heureuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2024. Que la santé vous permette de satisfaire tous vos projets...

Comme chaque année j'aurai le plaisir de vous recevoir, accompagné du Conseil Municipal, à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire le dimanche 7 janvier 2024 à 10h30, salle Raymond Valette.

Jean-Michel MOREY

Maire



Calendrier 2024 :

- 7 janvier – 10h30 : Voeux du Maire
- 15 janvier – 20h : réunion des présidents des associations communales
- 23 janvier – 18h30 : Réunion publique Bowatts
- 27 janvier : défilé humoristique des Conscrits
- 4 février 2024 : Fête des Conscrits
- 11 février – 10h : Assemblée Générale FestiLoisirs
- 8 mars – dès 19h : Veillée Jeux organisé par FestiLoisirs